

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **N° 12/2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 15

Excusé : 0

Pouvoir : 0

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Madame Françoise JORREY, la plus âgée des membres présents,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET, Ulysse SUC, Éric FORESTIER, Arnaud MAYER, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille METAYER, Carla MICHELET, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés :

Pouvoirs :

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-4 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Daniel BORDENEUVE se porte candidat à l'élection de Maire.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Monsieur Daniel BORDENEUVE : 13 (treize) voix

- Monsieur Daniel BORDENEUVE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le conseil municipal,

ELIT Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie,

INSTALLE Monsieur Daniel BORDENEUVE en qualité de Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie,

AUTORISE Monsieur Daniel BORDENEUVE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 24.03.2026

Le Maire

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

